



N° CPPAP 1121S05878
Septembre 2021 - N°82

AGIR ENSEMBLE

Journal d'information édité par
l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



**TOUTES
ET
TOUS
MOBILISÉ·ES**

EDITO

2^e rentrée sous contrainte sanitaire... Et arrivée du passe sanitaire pendant l'été et de l'obligation vaccinale pour une partie des salarié-es ! Certes, le vaccin est aujourd'hui le meilleur moyen de protection à notre portée. C'est pourquoi la CGT revendique de permettre son libre accès à l'ensemble de la population mondiale *via* la levée des brevets et sa gratuité : le virus ne s'arrêtera pas aux frontières de la France par une immunité collective qui ne serait qu'euro-péenne. Cela participe de notre défense de l'intérêt général et collectif et de la protection de la population comme quand nous revendiquions l'accès aux masques et matériels de protection et la fermeture des entreprises non essentielles. Cela ne nous empêche pas de dénoncer les manques d'investissement par les différents gouvernements dans la santé et la recherche publiques, faisant courir le risque de saturation des services et permettant la production et la distribution des vaccins par les multinationales « Big Pharma » qui engrangent des bénéfices et des dividendes records. C'est aussi notre attachement aux droits et intérêts collectifs et le droit de toutes et tous à travailler qui nous fera lutter aux côtés des salarié-es dont les salaires ou emplois seront menacés, en exigeant l'adaptation des postes de travail.

Mais la CGT dénonce aussi le fait que les milliards du plan de relance gouvernemental ne servent qu'à financer les grandes entreprises privées sans conditions de maintien des emplois et sans plafonnement des plus hauts salaires et des dividendes. Le ministre de l'économie suggère poliment au patronat d'augmenter les salaires et refuse d'augmenter le SMIC et de dégeler le point d'indice, tout en annonçant la fin des mesures générales de chômage partiel... Le gouvernement continue à vouloir imposer sa réforme de l'assurance chômage et multiplie les déclarations sur un indispensable recul de l'âge de la retraite. Face à la montée de la précarité et des inégalités, face au mépris gouvernemental et au dogme libéral, la riposte doit être collective, solidaire et ancrée dans la réalité quotidienne de nos vies et de notre travail. **C'est pourquoi l'UD 41 appelle à participer massivement aux journées des 1^{er} et 5 octobre.**

Christine Bariaud



SOMMAIRE

P.3 - 5 octobre: grève pour un autre projet de société !

P.4 - Les retraité-es aussi font leur rentrée !

P.5 - Où en est la santé ?



P.6 - Oui à la vaccination ! Non au flicage et à la régression sociale !

P.7 - Journée de rentrée des militant-es



P.7- Congrès de syndicats à venir !

P.8 - Echo de la presse

5 OCTOBRE : GRÈVE POUR UN AUTRE PROJET DE SOCIÉTÉ !

La CGT, FSU, Solidaires, FO et les organisations de jeunesse ont décidé d'appeler à la grève interprofessionnelle le 5 octobre pour faire entendre la voix du monde du travail dans cette crise sanitaire pour ne plus laisser les grandes firmes et le patronat engranger de l'argent public quand les travailleur·ses continuent de subir les mauvais coups.

La crise sanitaire mondiale ne touche pas les puissant·es. La publication des résultats du 1^{er} semestre des sociétés du CAC 40 indique que le total des bénéfices nets de 37 entreprises sur 40 s'approche des 57 milliards d'euros. Un record ! C'est 33 % de plus qu'au 1^{er} semestre 2019.

Mais cela n'empêche pas Macron de vouloir faire payer le prix fort aux travailleur·ses.

Il a réaffirmé son intention d'aller au bout de sa réforme de l'assurance chômage, malgré la suspension par le Conseil d'État, privant des centaines de milliers de personnes d'indemnités auxquelles elles pouvaient prétendre. Alors que les OS ont été reçues par Castex, c'est *via* la presse et alors que Macron avait assuré « *Je ne lancerai pas cette réforme tant que l'épidémie ne sera pas sous contrôle et la reprise bien assurée* », qu'on apprend le ballon d'essai sur les suppressions des régimes spéciaux et mise en place de la pension minimum de 1000 € d'ici mars (recul de l'âge de départ et la mise en place du système par points après la présidentielle). Le patronat a ouvert une négociation AGIRC-ARCCO pour imposer un avenant à l'accord de 2019 (que la CGT n'a pas signé) pour faire respecter la règle du maintien d'un niveau de réserves au moins égal à 6 mois de prestation et donc une baisse de la valeur du point comme levier principal d'équilibrage.

Pour gouvernement et patronat un seul crédo : libéraliser la société et faire payer les travailleur·ses pour permettre à quelques un·es de s'enrichir toujours plus.

Le 5 octobre doit être l'occasion de porter un autre projet de société !

3 mots d'ordre à cette journée de grève à décliner dans toutes les entreprises et services : salaires, emplois, conditions et temps de travail. La CGT a un contre-projet de société pour gagner l'émancipation de toutes et tous.

Les dividendes explosent, exigeons une augmentation générale des salaires, minima sociaux et retraites, un SMIC à 2 000 € et le dégel du point d'indice dans la

Fonction publique et les entreprises publiques. C'est possible en supprimant le déversement d'argent public sans contreparties aux entreprises et en gagnant une véritable égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes avec des dispositifs contraignants et des sanctions dissuasives pour les entreprises.

Affirmons que le 100 % Sécu est possible avec des propositions crédibles de financement par la hausse des points d'indice dans le privé et le public, l'arrêt immédiat des allègements et des exonérations de cotisations patronales, la suppression de la CSG et de la CRDS.

Exigeons des emplois stables et qualifiés, des mesures de contrôle pour éviter délocalisations et fermetures d'entreprises, le droit de veto des représentant·es des salarié·es sur les plans de licenciements, des investissements massifs dans les filières industrielles ainsi que dans l'enseignement et la recherche, la conditionnalité des aides publiques aux entreprises.

Portons la réduction du temps de travail à 32h sans baisse de salaire et avec l'amélioration des conditions de travail. Travailler moins pour travailler toutes et tous est une réalité que certaines grandes entreprises et/ou pays n'hésitent plus à mettre en œuvre. En France, cela permettrait la création de 4 millions d'emplois et des milliards d'euros de cotisations sociales pour notre Sécu.

**Une seule issue pour y arriver : convaincre les travailleur·ses que c'est possible par leur mobilisation !
Préparons un 5 octobre à la hauteur des enjeux !**



LES RETRAITÉ·ES AUSSI FONT LEUR RENTRÉE !

Depuis environ 18 mois, le Covid s'est installé et le gouvernement ne tire aucune leçon de sa gestion de la crise.

Macron a dit que les retraité·es avaient épargné durant la crise sanitaire et qu'ils et elles pouvaient consommer pour relancer l'économie du pays. Il ne tient pas compte de toutes les augmentations et de l'aide financière que certain·es retraité·es ont apportée à leurs enfants et petits enfants.

Pourquoi ne pas demander la participation des retraité·es pour le remboursement de tous ces milliards dépensés durant la crise ? **Les retraité·es devront, peut-être, mettre la main à la poche !!!**

Parlons un peu de l'augmentation des pensions : 0,4 % au 1^{er} janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires et 1,6% d'inflation, le compte n'y est pas !

Le gouvernement nous a spoliés 2 ans sur les retraites de base et 4,5 ans sur les complémentaires, par les reports et le gel des revalorisations.

Une négociation, à marche forcée, sur les complémentaires AGIRC-ARRCO confirme les choix financiers au détriment des nos droits acquis. La CGT a voté contre l'avenant à l'accord car le MEDEF et les organisations syndicales accompagnatrices du gouvernement ne veulent faire payer que les travailleur·ses et non les entreprises.

Pour la CGT, augmenter les pensions, c'est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie. Les augmentations des produits alimentaires, des mutuelles, du gaz, de l'électricité, des carburants, etc. ne cessent d'amputer le pouvoir d'achat des retraité·es. **Redonner du pouvoir d'achat aux retraité·es est donc d'utilité publique afin de relancer la croissance de notre pays.**

En ce qui concerne la protection sociale, celle-ci est essentielle dans la période très critique que nous vivons. Nous exigeons que les dividendes indécents versés aux actionnaires des groupes pharmaceutiques soient réinvestis dans la prévention, la recherche et les soins.

Tous les services publics, depuis le début de la pandémie, ont fait la démonstration de leur utilité et de leur efficacité. Ce sont des services publics de proximité, avec du personnel en nombre formé et qualifié, dont nous avons besoin.

Ces quelques éléments (et il y en a d'autres : la

désertification médicale, les transports dans les communes rurales, etc.) doivent inciter les retraité·es à rester vigilant·es et à se retrouver lors de la mobilisation du 1^{er} octobre 2021.

Leurs revendications sont plus que jamais d'actualité :

- revalorisation des pensions calculée sur l'évolution des salaires,
- rattrapage de 100 € de suite avant les 300 € exigés,
- pas de pensions inférieures au SMIC et la revalorisation de ce dernier à hauteur de 2 000 € brut,
- suppression de la CSG et de la CASA et remplacement par une cotisation sociale,
- rétablissement de la 1/2 part fiscale pour les veuf·ves ayant eu au moins un enfant (la suppression de cette 1/2 part a engendré le paiement de l'impôt sur le revenu et la perte de certaines aides sociales comme l'APL par exemple),
- prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale,
- maintien des services publics de qualité et de proximité,
- rétablissement de l'ISF.

POUR MIEUX VIVRE LEUR RETRAITE, LES RETRAITÉ·ES DOIVENT SE MOBILISER LE 1^{er} OCTOBRE 2021.

Les modalités de l'action en Loir et Cher sont en cours de réflexion avec l'ensemble des organisations signataires de l'appel et seront communiquées ultérieurement.



OÙ EN EST LA SANTÉ ?

Depuis l'annonce de la vaccination obligatoire au 15 octobre pour tous les personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, beaucoup de débats ont lieu. Le personnel de santé qui durant la 1^{ère} vague avait été privé d'équipement de protection individuelle (masque, surblouse, charlotte) est maintenant pointé du doigt. Elles et eux qui durant des mois n'ont pas pu prétendre à leurs congés, qui ont été applaudis tous les soirs à 20h mais qui refusent aujourd'hui l'obligation vaccinale sont traités d'irresponsables. Le gouvernement veut se dédouaner de ses responsabilités et de ses erreurs.

Les salarié-es non vaccinés ne sont pas anti vaccins mais argumentent leurs réticences par le manque de recul face à ces nouveaux vaccins. La critique et les inquiétudes sont d'autant plus légitimes dans une période où la confiance en nos responsables politiques est loin d'être acquise. La défiance est en partie liée au manque de cohérence du gouvernement et de certain-es scientifiques tout au long de la gestion de la crise sanitaire. Doit-on rappeler la polémique sur le port des masques ?!

La stigmatisation et le clivage ne feront que renforcer cette défiance. Ils/elles sont menacés de sanctions, qui vont exercer une pression supplémentaire sur l'hôpital en conduisant ces personnels à prendre des disponibilités ou à démissionner. Pourtant, durant les vagues successives, il et elles devaient venir travailler, même en étant cas contact ou positifs sans symptôme. Au centre hospitalier de Blois une dizaine de personnes a fait savoir le refus de se faire vacciner. Or les soignant-es sont déjà trop peu nombreux et certains services ne peuvent plus fonctionner normalement par manque de personnels (la réanimation du CH Blois a dû fermer 6 lits cet été faute de personnel).

Mais où est la logique ? Peut-on vraiment se passer de personnel ?

Les directions avouent avoir du mal à recruter par manque d'attractivité des métiers. Cette pandémie a mis le système de santé au bord de l'implosion, conséquence des politiques d'austérités des gouvernements successifs. L'été a été difficile dans les services de soins (droit aux congés non respecté, manque de personnel). Cette date butoir sonne comme un ultimatum aberrant pour le personnel hospitalier au sens large. Ce ne sont pas uniquement les soignant-es qui sont concernés mais tou-tes les agent-es. Et par conséquence même celles et ceux qui ne sont jamais au contact des patient-es doivent également montrer patte blanche.

La CGT a rappelé à plusieurs reprises que pour des raisons de confidentialité, la transmission du passe sanitaire relève



du secret médical et de la compétence de la santé au travail. On ne peut donc que s'interroger sur les modalités de mise en application des sanctions. Et pour lever toutes ambiguïtés, le syndicat rappelle être pour la vaccination mais pas sous la contrainte. Il faut que ce soit un acte volontaire du personnel. D'ailleurs selon le dernier point épidémiologique de Santé publique France, au 24 août, plus de 80 % des personnels des hôpitaux et des EHPAD avaient reçu au moins une injection. Au 2 septembre, 85 % des personnels dans la région Centre ont un schéma vaccinal complet ce qui semble être la même chose à Blois. Depuis le 20 août, un préavis de grève reconductible contre ce passe sanitaire qui diminue l'égalité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population est en cours. Les agent-es hospitaliers sont en très grande souffrance et réclament l'embauche de personnel, du matériel, des conditions de soins satisfaisantes, une augmentation de salaire. La vaccination obligatoire rajoute un sentiment de d'injustice surtout que le gouvernement refuse toujours la reconnaissance du statut de maladie professionnelle pour le Covid, pour les effets secondaires de la vaccination et pour le syndrome d'état post-traumatique ainsi que l'abrogation du jour de carence. Ce gouvernement continue à mépriser ses soignant-es malgré toutes les promesses faites lors du SEGUR.

OUI À LA VACCINATION ! NON AU FLICAGE ET À LA RÉGRESSION SOCIALE !

Depuis un an et demi, le monde entier est bouleversé par la pandémie de Covid19. Cette crise est multiple et a de nombreuses conséquences dans le domaine de la santé en premier lieu mais aussi sur les questions économiques et sociales ainsi que sur le plan de la démocratie.

Elle a mis en lumière les limites et les conséquences désastreuses de décennies de politiques libérales menées pour le seul profit des intérêts capitalistes. Une nouvelle fois, nous mesurons l'acharnement mis en œuvre pour inventer de nouvelles contraintes et de nouvelles diversions afin de masquer les échecs successifs face à la gestion de la pandémie.

Dernière en date : la loi d'extension du passe sanitaire et l'obligation de vaccination.

Malgré la colère qui règne dans le pays des député·es de la majorité présidentielle hors sol ont adopté l'extension du passe sanitaire dans l'activité quotidienne des Français·es (restaurants, bars, cafés, même en terrasse, aux hôpitaux et maisons de retraites, sauf les urgences, aux trains, avions et cars de longue distance), pour les salarié·es travaillant dans les restaurants, cinémas, zoos, etc. pour pouvoir travailler depuis le 1^{er} septembre, et la vaccination obligatoire pour les soignant·es, sapeurs-pompier·es, personnels travaillant en EHPAD et dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, ainsi que les aides à domicile et les gendarmes.

En cas de défaut de ces obligations les salarié·es ne pourront plus travailler, des suspensions d'activités professionnelles sans solde seront prononcées.

Ne laissons pas le gouvernement créer de manière totalement artificielle deux catégories de citoyen·nes et de salarié·es. La CGT réclame une véritable politique du soin contre cette pandémie, avec une vaccination accessible, égalitaire, éclairée et consentie.

Le passe sanitaire est une remise en cause de nos libertés, et accompagne la casse de nos droits et notamment du code du travail. La suspension du contrat de travail sans paiement de salaire et ainsi que l'impossibilité d'avoir une indemnité est un précédent inacceptable. Cette mesure de chantage à la vaccination plongera ainsi de très nombreuses familles dans des difficultés financières.

Une loi peut être annulée sous la pression des salarié·es et de leurs syndicats à l'exemple de la loi CPE (contrat de première embauche en 2006). Il est de la responsabilité de la CGT et des forces progressistes de continuer à mobiliser dans cette bataille et ne pas laisser la place aux obscurantistes ou aux opportunistes de tous bords.

Portons nos revendications :

- pour la levée des brevets et la distribution mondiale de vaccins,
- contre le passe sanitaire, l'obligation vaccinale, pour un accès égalitaire au vaccin, libre et consenti,
- contre le contrôle social de masse, l'autoritarisme et les lois liberticides,
- contre les suspensions sanitaires des contrats de travail, pouvant aboutir à des licenciements pour les non vacciné·es,
- pour des moyens humains et matériels pour l'hôpital public et la santé publique, à hauteur des besoins d'accès aux soins de la population,
- contre la casse de la Sécu y compris des réformes des retraites et de l'assurance chômage.

JOURNÉE DE RENTRÉE DES MILITANT·ES

Le 3 septembre a permis de rassembler 33 syndicats répartis en 41 femmes et 57 hommes, en présence de Benjamin Amar, référent confédéral. Cette journée de reprise a été riche en interventions et en qualité de débat. La rentrée sociale a lieu avec l'utilisation du pass sanitaire qui ne fait pas l'unanimité. Rappelons que la CGT est pour la vaccination et la levée des brevets, contre le pass sanitaire et la vaccination forcée et que nos syndicats sont là pour aider les salarié·es qui seront menacés de perdre emploi et/ou salaire. Le débat a permis de rappeler que cela fait 30 ans que nous assistons à la casse de l'Hôpital public, qu'il n'y a aucune maîtrise de l'État sur la fabrication des vaccins et sur les gains des grandes firmes. Il nous faut revendiquer une véritable politique publique de santé.

Les réformes de l'assurance chômage et des retraites sont de nouveau d'actualité. L'attaque des régimes spéciaux et la retraite à 64 ans sont mises en avant. Les actif·ves et les retraité·es devront encore « se serrer la ceinture » alors que la fortune des

plus riches dépasse les 173 milliards d'euros, qu'une négociation sur les complémentaires AGIRC-ARCCO confirme les choix financiers au détriment des droits acquis et que le MEDEF appelle au démantèlement de notre Sécurité Sociale pour faire place aux groupes privés. Il est temps d'en finir avec les inégalités : nous avons le meilleur système de protection sociale, il faut le préserver.

La réunion a aussi permis de parler de l'ADMR où le personnel a repris le travail en avril après une grève de 4 mois même si le combat continue en grève perlée. Mais aussi de parler de la nécessité de renforcer la CGT (création de nouvelles bases, continuité syndicale) pour créer un rapport de force et gagner la bataille des idées : une campagne de syndicalisation s'impose !

La crise est sanitaire, sociale, économique, écologique : il ne nous

faut pas hiérarchiser les luttes. A la CGT nous choisissons de débattre et de ne pas nous diviser. Dans le département, lors de cette journée de rentrée, l'UD s'est engagée à avoir des initiatives : le 10 septembre aux journées de rentrée du MODEM à Cheverny ; le 23 septembre action de l'éducation nationale et du service à la personne ; le 1^{er} octobre action des retraité·es ; le 5 octobre action interprofessionnelle ; et lors des Rendez-vous de l'Histoire du 6 au 10 octobre.



Journée de rentrée des militant·es—03/09/2021

CONGRÈS DE SYNDICATS À VENIR !

Les représentant·es du bureau de l'UD participeront aux prochains congrès à venir dans les syndicats du département. Ces instances démocratiques de nos organisations seront le moment de débattre des grandes orientations syndicales avec l'ensemble des syndiqué·es, de faire remonter les préoccupations des salarié·es et d'évoquer l'avenir des entreprises et services.

SITE 41 le 17 septembre

Le syndicat CGT de la Centrale de St Laurent travaillera lors de son congrès sur 5 thèmes. Le 1^{er} est le déploiement au cœur d'un syndicalisme de masse, de classe, utile et efficace, avec comme objectif de maintenir le syndicat à plus de 200 syndiqué·es. Le 2^e est une réflexion sur la réalité et l'avenir du travail avec la révolution technologique et les enjeux environnementaux avec la rédaction d'un Programme Progressiste de l'Énergie (PPE). Les 3 autres thèmes abordés seront la construction du rapport de force et les convergences des luttes avec des

visites plus régulières dans tous les services ; la communication et l'information ; la formation syndicale de toutes et tous.

CGT Énergie 41 le 30 septembre

Le congrès sera l'occasion de retrouver une meilleure qualité de vie syndicale en travaillant sur la continuité syndicale (entre sections et entre actif·ves et retraité·es). La réflexion portera aussi sur la formation syndicale, le déploiement de la CGT dans tous les services de l'entreprise et sur les élections à la CMCAS au mois de novembre (l'action sociale au profit des salarié·es).

FAPT 41 les 6 et 7 octobre

Les 4 thèmes abordés seront : le contexte économique et social ; la bataille idéologique, quel syndicalisme et quelle activité ? La défense du service public ; le/la syndiqué·e, acteur·trice décisif dans son service et sa section.



Loir-et-Cher : le télétravail se formalise avec la signature d'accords

Dans les entreprises et les administrations de Loir-et-Cher, des accords sont signés pour encadrer la pratique du télétravail. Que cela va-t-il changer au quotidien ? Le point en ce mois d'août 2021.

Il y a un an et demi, le travail à domicile s'est imposé à un bon nombre de salariés en raison de la crise sanitaire. Une forme de télétravail qui n'en était pas une en réalité, puisque c'est souvent sur le coin d'une table en utilisant du matériel personnel que beaucoup de salariés ont œuvré durant des mois.

« Clause de revoyure avec un bilan tous les ans » Depuis, **l'accord national interprofessionnel sur le télétravail** a été finalisé le 26 novembre 2020 et publié au *Journal officiel* en avril dernier. Des entreprises et des administrations ont progressivement entamé des négociations avec leurs représentants du personnel pour encadrer cette pratique. Qui diffère d'un secteur d'activité à un autre.
[...]

Ces accords devraient progressivement entrer en vigueur à la rentrée. Seulement, la crise sanitaire étant toujours d'actualité, le télétravail « contraint » reste de mise pour l'instant pour respecter les jauges dans les espaces de travail.

« Le droit à la déconnexion doit être stipulé »

Non-signataire de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le télétravail négocié en novembre dernier, la CGT

attendait des accords de branches pour gommer les disparités qui peuvent exister d'une entreprise à une autre. « Si on voit la mise en place d'accords équilibrés, on note qu'ailleurs le télétravail est un moyen pour l'entreprise de réaliser des économies sur ses locaux et son matériel. Or, ce ne doit pas être le but, lance Sébastien Boulanger, cosecrétaire départemental de la CGT. Le droit à la déconnexion doit être stipulé dans ces accords pour un équilibre entre vie privée et professionnelle, ainsi que les compensations financières mises en place. Certes, les salariés en télétravail n'ont plus de dépenses de trajets entre leur domicile et leur lieu de travail mais ont d'autres frais qui doivent être pris en compte. »

FO avait signé l'ANI mais en demandant des garde-fous : « Nous tenons à ce que le télétravail reste une démarche volontaire et que le salarié puisse revenir sur sa décision, souligne Éric Gondy, secrétaire général de FO 41. Les chartes ou accords négociés dans les administrations et entreprises doivent tenir compte des nouvelles charges pour les salariés quand ils utilisent l'électricité chez eux. Nous sommes pour 2,5 jours de télétravail maximum par semaine pour que les salariés gardent un lien avec leur travail. Dans la fonction publique, le télétravail ne doit pas être un prétexte pour libérer de la place au détriment du service rendu à l'utilisateur. »

La Nouvelle République 41, le 12/08/21